



STAGE 3ème pour année 2026-2027

publié le 06/07/2026

Descriptif :

Vous pouvez commencer vos recherches !!

La semaine de stage d'observation a été fixée du lundi 25 janvier au samedi 30 janvier 2027 inclus.

Rappel réglementaire :

- La durée de présence hebdomadaire des élèves en milieu professionnel, ne peut excéder 30 heures pour les élèves de moins de 15 ans
- et 35 heures pour les élèves de plus de 15 ans.

La présence des élèves sur les lieux de stages avant 6 heures et après 20 heures est interdite pour les élèves de moins de seize ans. Les élèves mineurs doivent bénéficier d'une pause d'au moins trente minutes, de préférence consécutives, après 4 h30 de travail.

Les élèves ne peuvent pas être en stage le dimanche.



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.